



**SESSION DE FOND DE 2008  
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
(ECOSOC)**

**Débat Consacré aux questions de Coordination :**

**« Le rôle du système des Nations Unies dans la mise  
en œuvre de la déclaration ministérielle issue de la  
session de Fond de 2007 »**

**Déclaration  
de  
Monsieur Raphaël Dieudonné MABOUNDOU  
Premier Conseiller**

**New York, le 8 juillet 2008**

**Vérifier au prononcé**

**Monsieur le Président,**

Je voudrais d'emblée, m'acquitter au nom de ma délégation de l'agréable devoir de vous féliciter, pour la bonne manière dont vous dirigez nos travaux sur les questions de coordination qui, on s'en souvient, tirent leur substance de la Déclaration ministérielle de 2007 adoptée lors de la précédente session de fond.

Ma délégation remercie le Secrétaire Général pour son rapport E /2008/21 du 25 avril 2008, qui donne un aperçu des progrès réalisés dans les domaines mis en exergue par la Déclaration ministérielle de 2007, à savoir :

- l'appui analytique, - le développement rural et agricole, - la pauvreté urbaine, - l'emploi, - le développement durable, - les sciences et techniques, - les échanges commerciaux, et le financement du développement.

Dans cette évaluation, ma délégation qui s'associe à la déclaration faite par le Représentant d'Antigua et Barbuda au nom du Groupe des 77 et la Chine, voudrait faire les observations suivantes :

Nous notons que des progrès ont été enregistrés dans les domaines de l'emploi, des échanges commerciaux et du développement rural et agricole. Il convient à cet égard de se féliciter des efforts consacrés au sein des Nations Unies pour une meilleure coordination des stratégies.

Cependant beaucoup reste à faire, notamment une meilleure intégration des objectifs de développement durable et de progrès scientifique et technique dans les programmes et activités du système des Nations Unies visant à appuyer les politiques nationales d'élimination de la pauvreté ainsi que la meilleure manière de traiter, au niveau du système, les questions transversales que sont la science et les techniques, le commerce et le financement du développement.

Ma délégation tient à souligner qu'au delà d'une réponse aux attentes de la Déclaration ministérielle de 2007, les Nations Unies devraient s'assurer que les partenaires du développement ont une assimilation adéquate de la situation et des besoins spécifiques de chaque pays dans la mesure où il n'existe pas de panacée universelle à la résolution des problèmes de la pauvreté et de la faim dans le monde.

Une plus grande prise en compte de leurs réalités devrait permettre de mieux aider les pays en développement à élaborer des politiques nationales de développement cohérentes et viables et ainsi assurer leur intégration dans l'économie mondiale, notamment par la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

A cet effet, nous appuyons l'action du Secrétaire Général qui, dans la poursuite de ces objectifs, a mis en place, aux côtés des mécanismes existants, d'une part, un Groupe de réflexion comprenant les organismes des Nations Unies

opérant dans le domaine du développement et les grandes institutions financières et commerciales, et d'autre part, un Groupe de pilotage qui réunit les dirigeants des organismes internationaux d'aide au développement pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique.

De même, ma délégation est dans l'ensemble favorable aux recommandations faites par le Secrétaire Général dans son rapport qui constituent une bonne base de discussion sur les défis qui nous restent à relever et qui de façon générale devraient permettre une meilleure coordination des actions de développement dans les pays pauvres, en accroissant leur capacité d'analyse.

**Monsieur le Président,**

Il est certain que toutes les initiatives destinées à appliquer les décisions prises au Sommet mondial pour le développement durable de 2002 nécessiteront pour leur bonne exécution des fonds importants. Toutefois, nous pensons qu'une attention soutenue doit être davantage accordée à une meilleure coordination sous les auspices des Nations Unies, pour mieux canaliser les efforts et éviter les doubles emplois, comme préconisé par la Déclaration ministérielle de 2007.

A cet égard, ma délégation juge positive l'implication croissante des Nations Unies dans diverses initiatives aux côtés d'autres partenaires comme c'est le cas de l'initiative japonaise de la TICAD qui regroupe également la Banque mondiale et certains Etats comme les Etats-Unis d'Amérique ou l'Inde.

**Monsieur le Président,**

Pour ce qui concerne le Congo, conscient des potentialités du pays et par là même des responsabilités qui lui incombent, le Gouvernement congolais, après avoir lancé le dernier Rapport national sur le développement humain (RNDH), a récemment validé, le 9 avril 2008, le Document final de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) basé sur les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Ce document qui constitue le cadre unique de référence et de coordination de toutes les interventions en matière de développement, a permis au Gouvernement d'entreprendre des efforts dans les différents domaines contenus dans la Déclaration ministérielle de 2007.

En outre, afin de prévenir la menace que fait peser la crise alimentaire, le Gouvernement vient d'adopter le Programme National de Sécurité Alimentaire, visant le renforcement des capacités de production des acteurs, à tous les niveaux, par l'intensification et la diversification de la production, de même qu'il a pris un ensemble de mesures face à la flambée mondiale des prix des produits de première nécessité.

Ces mesures qui sont complétées par le Programme d'urgence agropastoral 2008-2009, portent sur l'exonération à l'importation de tous les intrants et matériels agricoles, la réduction ou la suppression de plusieurs taxes sur les produits de première nécessité.

Comme on peut le voir, ces programmes essentiels se veulent l'écho, au plan national, du Rapport mondial du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur le développement humain. Nul doute que leur mise en œuvre bénéficiera, grâce à un renforcement de l'appui des Nations Unies, d'une meilleure intégration des corrélations entre par exemple la politique sociale et la politique agricole, entre les innovations technologiques, l'élimination de la pauvreté et l'énergie, ou encore entre la bioénergie et la sécurité alimentaire.

Dans ce cadre, une plus ample appréhension des enjeux nationaux, régionaux et sous régionaux par l'utilisation des multipartenariats, devrait également permettre d'accorder les meilleures chances de réussite aux projets de développement, notamment dans le contexte de l'appartenance aux organisations régionales ou sous régionales comme le NEPAD.

**Monsieur le Président,**

Toutes ces directives ainsi qu'il convient d'en apprécier la portée, visent assurément le renforcement du rôle des Nations Unies en vue d'une réponse communautaire et efficace aux défis globaux dans le cadre de partenariats efficaces et mieux coordonnés. Une fois de plus, l'occasion nous est donc donnée d'appeler l'attention de tous pour des efforts accrus en vue d'améliorer les conditions économiques et sociales des peuples de la planète.

**Je vous remercie.**